



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Affaire n° 18-20230923

**Conférence Intercommunale du Logement (CIL) -
Remplacement de Madame LOSSY Patricia
démissionnaire**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

25 septembre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 15 septembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-trois septembre à neuf heures cinquante-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Liliane Abmon, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Mansour Zarif par Charles Emile Gonthier, Dominique Gonthier par Jacquet Hoarau, Sylvie Leichnig par Gilberte Lauret-Payet, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Martine Corré par Augustine Romano, Doris Técher par Marie-Lise Blas, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Était absent :

Josian Soubaya Soundrom

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 18-20230923

**Conférence Intercommunale du Logement (CIL) -
Remplacement de Madame LOSSY Patricia
démissionnaire**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'instauration par l'EPCI, compétent en matière d'habitat et doté d'un Plan Local de l'Habitat approuvé, d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) chargée notamment de définir :
- les objectifs en matière d'attribution des logements sur le territoire de l'EPCI
 - les modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement social ;
- Vu** la composition de la CIL co-présidée par Messieurs le Préfet et le Président de l'EPCI et composée de 4 collèges, notamment celui des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n°24-20200124 du 24 janvier 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la CASud avait arrêté la composition de la CIL comportant notamment 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants pour la commune du Tampon ;
- Vu** la délibération n°05-20200725 du 25 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des représentants de la commune, à savoir :

Titulaires	Suppléants
FONTAINE Henri	BLAS-BERRICHON Marie-Lise
MAUNIER Daniel	LOSSY Patricia
SAUTRON Serge	DIJOUX-RIVIERE Mimose
TURPIN Catherine	TECHER Serge

- Vu** le rapport n° 18-20230923 présenté au Conseil Municipal du 23 septembre 2023

Considérant la démission de Madame LOSSY Patricia de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la seule candidature parvenue,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 23 septembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

- Article 1** Le vote à main levée compte tenu de la seule candidature parvenue,
- Article 2** La désignation de Madame Anissa LOCATE pour siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en tant que représentante suppléante, en remplacement de Madame LOSSY Patricia démissionnaire de son mandat de conseillère municipale,
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,